





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-379**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20150928-<br>lmc172423-DE-1-1  |
| Date de signature : 01/10/2015   |
| Date de réception : jeudi 1 octobre 2015   |
|  <b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓<br> |

**OBJET : AVENANT DE TRANSFERT - MARCHE DE FOURNITURES DE CARBURANTS PAR  
CARTES ACCREDITIVES**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : AVENANT DE TRANSFERT - MARCHÉ DE FOURNITURES DE CARBURANTS PAR CARTES ACCREDITIVES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié un marché à la société TOTAL MARKETING SERVICES :

- marché de fourniture de cartes pour l'acquisition de carburants, service et produits divers : MARCHÉ N° A14-020 NOTIFIÉ le 30 juillet 2014 à LA SOCIÉTÉ TOTAL MARKETING SERVICES.

Par courrier en date du 17 février 2015, la Société TOTAL nous annonce souhaiter transférer sa branche complète et autonome d'activité en France, à sa filiale TOTAL MARKETING FRANCE au 1<sup>er</sup> juin 2015.

Ce transfert universel de patrimoine ne modifie ni les moyens, ni les capacités de l'entreprise contractante, et n'a aucune incidence financière sur le contrat en cours.

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat des capacités professionnelles et financières de la Société TOTAL MARKETING FRANCE.

Cette société a fourni tous les justificatifs nécessaires en date du 10 juillet 2015.

Compte tenu de cette situation, un avenant est nécessaire pour transférer le marché n° A14-020 à la société TOTAL MARKETING FRANCE, suite à la transmission universelle de patrimoine de la Société mère TOTAL MARKETING SERVICES.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant portant sur le transfert du marché cité ci-dessus à la filiale TOTAL MARKETING FRANCE.

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°1 au marché n°A14-020 portant transfert du marché susvisé à la société TOTAL MARKETING FRANCE.

DL.2015-379 - AVENANT DE TRANSFERT - MARCHÉ DE FOURNITURES DE CARBURANTS  
PAR CARTES ACCREDITIVES-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents                | : 48 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 55 |
| Pour                    | : 55 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/10/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



**Aix en Provence**

LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,  
Etudes Juridiques & Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

**MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARTES POUR  
L'ACQUISITION DE CARBURANTS, SERVICES ET  
PRODUITS DIVERS**

MARCHÉ N° A14-020 NOTIFIÉ LE 30 JUILLET 2014  
A LA SOCIETE TOTAL MARKETING SERVICES

AVENANT N°1  
PORTANT TRANSFERT TOTAL DU MARCHÉ CONCERNE A LA FILIALE TOTAL  
MARKETING FRANCE

## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N° A14-020 : notifié le 30 juillet 2014 à la Société TOTAL MARKETING SERVICES.

Objet et forme du marché : Marché à bons de commande passé en Appel d'Offres Ouvert.

| Période  | Valeur Maximum en €<br>H.T. |
|--|-----------------------------|
| <b>Période initiale : 1 an</b><br>Du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2015                        | 80 000,00                   |
| <b>1<sup>ère</sup> période de reconduction : 1 an</b><br>Du 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2016 | 80 000,00                   |
| <b>2<sup>ème</sup> période de reconduction : 1 an</b><br>Du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017 | 80 000,00                   |
| <b>3<sup>ème</sup> période de reconduction : 1 an</b><br>Du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018 | 80 000,00                   |
| <b>Total</b>   | <b>320 000,00</b>           |

Durée du marché :

**La durée initiale du marché est fixée à 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.**

Le marché pourra être reconduit de façon tacite 3 fois pour une durée d' 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur (DCM n° 2013-609 en date du 18 novembre 2013).
- D'autre part, la Société TOTAL MARKETING SERVICES représentée par Madame Claude MAUGUY, Responsable Clients Centralisés, numéro SIRET 542.034.921.16871 et domiciliée 24, Cours Michelet - La Défense 10 - 92069 LA DEFENSE CEDEX.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL**

Par courrier en date du 17 février 2015, la Société TOTAL nous annonce souhaiter transférer sa branche complète et autonome d'activité en France, à sa filiale TOTAL MARKETING FRANCE au 1er juin 2015.

Le présent avenant n°1 a donc pour objet le transfert du marché n°A14-020 à la société TOTAL MARKETING FRANCE, suite à la transmission universelle de patrimoine de la Société mère TOTAL MARKETING SERVICES.

## **ARTICLE 2 : TRANSFERT**

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat et rappelée dans un avis du 8 juin 2000 (n° 364 803), des capacités professionnelles et financières de la société TOTAL MARKETING FRANCE. L'intéressée a fourni tous les justificatifs nécessaires.

## **ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES PARTIES**

Le marché visé ci-dessus est donc conclu entre:

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur (DCM n° 2013-609 en date du 18 novembre 2013).
- D'autre part, la Société TOTAL MARKETING FRANCE représentée par Monsieur MITTELMAN Stanislas, numéro SIRET : 531 680 445 et domiciliée 562, Avenue du Parc de l'Île - 92000 NANTERRE.

## **ARTICLE 4 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification.

## **ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **3 – SIGNATURE DES PARTIES :**

|  |   |
|--|---|
| <p>Pour la Société TOTAL MARKETING FRANCE :<br/>Nom et qualité du signataire</p><br><br><br><br><br><br><br><br><br><br><p>Fait à Aix-en-Provence,<br/>Le<br/>(cachet de la société)</p> | <p><b>Pour la Ville d'Aix-en-Provence</b><br/>Le représentant du pouvoir adjudicateur,<br/>Nom et qualité du signataire</p> <p style="text-align: center;"><b>Maurice CHAZEAU</b><br/><i>Maire-Adjoint</i><br/>Délégué à l'Inspection Générale des Services,<br/>aux Marchés Publics<br/>aux Délégations de Services Publics et à<br/>la Communication des Actes Administratifs</p> <p>Fait à Aix-en-Provence,<br/>Le</p> |
|--|---|